



Air comprimé

Liste de contrôle

L'utilisation d'air comprimé entraîne fréquemment des accidents.

Il est donc important de vérifier la production et la distribution d'air comprimé dans votre entreprise.

Les principaux dangers sont:

- le rejet des raccords de tuyaux entraînant principalement des blessures aux yeux et au visage
- la pénétration d'air comprimé dans le corps via des lésions cutanées
- la projection d'éléments induisant avant tout des lésions oculaires
- le bruit des buses et des pistolets de soufflage provoquant des troubles de l'ouïe

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

Compresseurs et récipients sous pression

- 1 Les **éléments de transmission** (par ex. courroies) sont-ils recouverts de tous côtés afin d'empêcher l'accès aux zones dangereuses? (Fig.1) oui non
- 2 L'emplacement de l'installation permet-il d'accéder facilement aux différents **équipements**? (Fig. 2) oui en partie non
Equipements: regards et ouvertures nécessaires au contrôle et au nettoyage, soupape de sûreté, manomètre.
- 3 L'installation est-elle placée de façon à ne pas causer un **bruit gênant** aux postes de travail? oui non
Exemples de solutions
Mettre l'installation dans un local séparé ou prendre des mesures de lutte contre le bruit (découplage du sol).
- 4 Avez-vous vérifié si le récipient sous pression utilisé était soumis à une annonce obligatoire? oui non
Annonce obligatoire
Contenu du récipient en litres × pression d'exploitation en bars ≥ 3000.
- 5 Les récipients sous pression non soumis à une annonce obligatoire sont-ils **entretenus régulièrement** selon les instructions du fabricant et la directive CFST 6512? oui non

Infos complémentaires

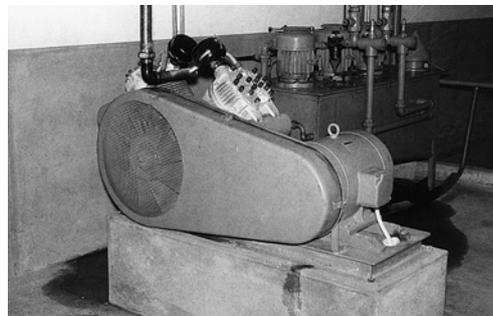
www.suva.ch/ouep

Publications

- Directive CFST 6516.f «Equipements sous pression»
- Directive CFST 6512.f «Equipements de travail»
- Ordonnance relative à l'utilisation des équipements sous pression (RS 832.312.12)

Raccords pour air comprimé

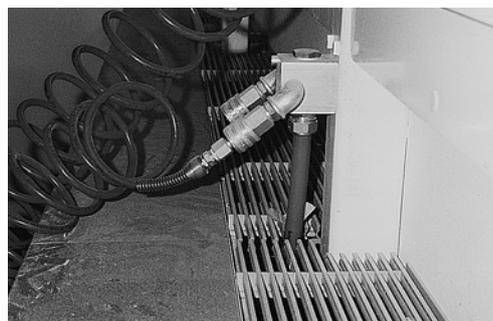
- 6 Des mesures appropriées permettent-elles d'éviter les blessures dues à un rejet du raccord lors du débranchement et du raccordement de tuyaux d'air comprimé? (Fig. 3) oui en partie non
Exemples de mesures
 - Emploi de **raccords de sécurité**.
 - Ou réduction de la pression du réseau à 3,5 bars maximum.
 - Ou **agencement** des raccords fixes **conforme aux règles de sécurité** (raccords situés à 1,2 m max. au-dessus du sol et à la verticale, dirigés vers le bas ou inclinés à 45°).
 - Si la conduite présente une longueur > 10 m et un diamètre interne > 10 mm, il faut dans tous les cas utiliser les raccords de sécurité.
- 7 Lorsque la pression du réseau est supérieure à 3,5 bars, utilise-t-on uniquement des tuyaux d'air comprimé et des raccords fixes munis de **raccords de sécurité**? (Fig. 4) oui en partie non



1 Les éléments de transmission sont entièrement recouverts afin d'empêcher tout accès aux zones dangereuses.



2 Les équipements sont facilement accessibles.



3 Un agencement adéquat des raccords fixes évite des blessures oculaires et au visage.



4 Raccord de sécurité. Lorsqu'on débranche, il n'y a plus de pression dans le raccord, ce qui évite tout rejet de tuyau.

Pistolets de soufflage à air comprimé

- 8 Lorsque la pression d'utilisation est supérieure à 3,5 bars, utilise-t-on uniquement des **soufflettes de sécurité**?
Ne pas utiliser de buses venturi ou monotrou. oui
 en partie
 non
- 9 La **pression du réseau** est-elle réduite au niveau minimum nécessaire? oui
 en partie
 non
- 10 A-t-il été vérifié à chaque poste de travail s'il était possible d'éviter l'utilisation d'air comprimé? oui
 en partie
 non

Organisation, formation, comportement

- 11 Les personnes travaillant avec de l'air comprimé ou se trouvant à proximité portent-elles des **lunettes de protection de taille adéquate**? oui
 non
- 12 Lors de l'émission de bruit dangereux pour l'ouïe, les travailleurs portent-ils des **protecteurs d'ouïe**? oui
 non
- Remarque**
Un bruit dangereux pour l'ouïe est émis principalement lors du nettoyage des trous borgnes ou du soufflage sur des arêtes.
- 13 Porte-t-on des **gants de protection** lorsqu'on souffle sur des petites pièces qu'il faut tenir dans la main? oui
 en partie
 non
- 14 Utilise-t-on un **aspirateur** pour nettoyer et dépoussiérer les vêtements et des parties du corps? oui
 en partie
 non
Ne jamais employer d'air comprimé!
- 15 Les supérieurs contrôlent-ils le respect des règles énoncées dans les questions 11 à 14? oui
 en partie
 non
- 16 Les supérieurs rappellent-ils régulièrement aux collaborateurs les dangers liés à l'utilisation d'air comprimé? oui
 en partie
 non

Thèmes importants

- Utilisation des EPI
- Nettoyage sans air comprimé avec des équipements de travail appropriés (aspirateur, pinceau, etc.)
- Dangers particuliers lors du nettoyage des trous borgnes, des rainures, etc.
- Dangers lors du découplage des tubes flexibles
- Contrôle des pistolets et des buses de soufflage utilisés: employer uniquement des soufflettes de sécurité.

Infos complémentaires

- Air comprimé: le danger invisible (www.suva.ch/44085.f)



5 Réduction du bruit et protection contre la pénétration d'air comprimé dans le corps grâce à une conception adéquate de la buse. La figure présente une buse à canaux multiples peu bruyante.



6 Pour prévenir de graves blessures oculaires et des troubles de l'ouïe, mieux vaut porter des lunettes de protection et des protecteurs d'ouïe.



7 Ne pas souffler avec de l'air comprimé, mais utiliser un aspirateur.

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

Plan de mesures
Air comprimé

Liste de contrôle remplie par: _____

Date: _____

Signature: _____

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Responsable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le: _____

(recommandé: tous les 12 mois)

→ Renseignements: tél. 021 310 80 40
 Téléchargement et commandes: www.suva.ch/67054.f, service.clientele@suva.ch